



© François MOURA

avril 2019

initiation à Nice

« Initiation à l'utilisation de matériel technique pour l'organisation d'un spectacle »

Devant l'utilisation croissante de son parc de matériel, LA RÉGIE a décidé de mettre en place une «Initiation» pour les utilisateurs débutants de la Régie Culturelle, en complément des guides techniques qu'elle réalise.

Il en va de la sécurité des personnes. Il en va aussi de la bonne maintenance du matériel. Ce matériel étant mutualisé, le bon usage de chacun conditionne la qualité du service pour tous.

Cette initiation se présente sous la forme de 1 module de 4 jours (9h00/12h30 • 13h30/17h00) :

Du lundi 15 au jeudi 18 avril

Elle se tiendra au Théâtre Francis Gag
4 rue de la croix 06300 Nice

Attention ! le nombre d'inscriptions est limité à 12 personnes.
Les stagiaires s'engagent à suivre l'intégralité des 4 journées.

► UNE INITIATION POUR QUI ?

- Toute personne même débutante, membre d'une association organisant des spectacles.
- Les agents territoriaux.

► UNE INITIATION POURQUOI ?

- Acquérir les bases théoriques dans l'organisation technique d'un spectacle.
- Savoir faire un choix de matériel auprès de LA RÉGIE.
- Mettre en œuvre une petite installation son et lumière.
- Acquérir les notions de base de sécurité.

► UNE INITIATION COMMENT ?

- «**Organisation générale d'un spectacle & sécurité**»
- «**L'énergie électrique dans le spectacle vivant** »
- «**La chaîne sonore, notions élémentaires**»
- «**La chaîne lumière, notions élémentaires**»

Participation : **120 Euros TTC** pour les 4 jours, comprenant les repas de midi.

L'initiation est assurée par l'I.S.T.S Institut Supérieur des Techniques du Spectacle • Avignon

Association loi 1901, placée sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (labellisée centre de formation), du Conseil Départemental du Vaucluse et de la Ville d'Avignon : il a un rôle d'assistance et de conseil relatif à la conception ou à la réalisation de projets, possède un centre de documentation et d'information, est un lieu de réflexion sur la politique des métiers techniques du spectacle vivant.

et accompagnée par la Régie Culturelle Régionale • Bouc-Bel-Air

Etablissement public de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, ses missions se déclinent autour de 3 axes : aménagement du territoire et élargissement des publics, développement culturel, conseil technique et soutien logistique aux actions régionales.

Contact : Isabelle Saissi • Tél. 04 42 94 92 09 • i.saissi@regie-maregionsud.com

- Une seule fiche par personne.

Également disponible en téléchargement sur le site internet de la Régie : www.regie-maregionsud.com

- Nous prendrons contact si nécessaire avec vous pour évoquer vos motivations et les pré-requis nécessaires.
- Merci de bien vouloir retourner la présente fiche dûment complétée et **impérativement accompagnée de son règlement (chèque à l'ordre de TRÉSOR PUBLIC ou virement bancaire)** à : Régie culturelle régionale - Carrefour de la Malle CD 60 D - 13320 Bouc-Bel- Air.
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et dans la mesure des places disponibles.

Participant • M/Mme/Melle (nom et prénom) :

- Profession: CDI CDD Bénévole Agent territorial
- Date de naissance : Fonction au sein de l'association :
- Adresse personnelle :
- Code postal: Ville :
- **Téléphone fixe** * : ou portable :
- **Fax** * : ou **courriel** * :

Compétences :

- organisation de spectacle oui non • pratique de la sonorisation oui non
- Choix et commande de matériel oui non • pratique de l'éclairage oui non
- Manipulation de matériel oui non • montage scène décors & structures oui non

► **structure du participant**

- Nom de la structure : Code parc matériel (structure référencée) :
- Objet de l'association :
- Adresse de la structure :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : Fax :
- Courriel :

► **facturation**

- Adresse de la structure Adresse du participant

► **règlement**

- Par chèque à l'ordre de " TRÉSOR PUBLIC "» Par virement

- Fait à Cachet de la structure s'il y a lieu
- le Signature

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'annulation.** * mention obligatoire

Modification / annulation En cas de participation insuffisante, la Régie culturelle régionale se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'initiation. Les chèques d'inscription seront alors restitués. Les éventuelles annulations par le participant doivent être effectuées par écrit (courrier, mail, fax) au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'initiation. Au-delà, ou bien en cas d'abandon en cours d'initiation, le montant du règlement reste intégralement dû.

La Régie confirmera la participation effective ou non au stagiaire par courrier.